

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

86

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un
Le vingt sept du mois de mai à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt et un mai deux mille vingt et un, s'est réuni Salle du Météore - 27 route de Frangy - Meythet en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

2 JUIN 2021

Déposée en
Préfecture le

1 JUIN 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Bilel BOUCHETIBAT, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Sandrine DALL'AGLIO, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Pierre GEAY, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, Christiane LAYDEVANT, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Bénédicte SERRATE, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN, Anne-Violaine DAUER (suppléante de Thomas TERRIER)

Avaient donné procuration

Jacques ARCHINARD à Marie-Luce PERDRIX, Frédérique BANGUÉ à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Patrick BOSSON à Catherine BOUVIER, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Isabelle DIJEAU à Bilel BOUCHETIBAT, Patrick LECONTE à Cécile BOLY, Benjamin MARIAS à Samuel DIXNEUF, Catherine MERCIER-GUYON à Laure ODORICO, Nora SEGAUD-LABIDI à François ASTORG, Guillaume TATU à Aurélie GUEDRON, Jean-Louis TOÉ à Odile CERIATI-MAURIS

Etaient excusé(e)s

Stéphane BOUCLIER, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Gilles FRANÇOIS, Fabienne GREBERT, François LAVIGNE-DELVILLE, Philippe MONMONT, Philippe MORIN, Christophe PONCET

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20210527-6274-DE-1-1
en date du 01/06/21 ; REFERENCE ACTE : DEL-2021-115

OBJET

ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE PARTICIPATION CITOYENNE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION DU GRAND ANNECY - CONDITIONS ET MODALITÉS D'ASSOCIATION DE LA POPULATION À LA CONCEPTION, À LA MISE EN ŒUVRE OU À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DU GRAND ANNECY

Samuel DIXNEUF, rapporteur

Le Grand Annecy met en place des démarches de participation citoyenne entre les élus et les citoyens, dans le cadre de ses compétences et des projets qu'il développe, en complémentarité du dialogue de proximité organisé par les communes.

On nommera ci-après « concertation », *toute pratique réglementaire ou non, qui consiste à mettre en débat un sujet, un projet, une politique publique avec les parties prenantes concernées pour nourrir, voire co-concevoir les décisions prises par les élus*¹.

Que ce soit dans le cadre de concertations réglementaires ou volontaires, un nouvel élan pour participer à la vie démocratique émane des citoyens et des territoires en réponse aux enjeux de transitions. La crise sanitaire renforce cette exigence de co-construire avec les citoyens les solidarités et projets nécessaires pour « faire société » dans un contexte d'incertitudes.

C'est pourquoi, le Grand Annecy souhaite repenser une gouvernance plus participative et inclusive en coopération avec tous ceux qui vivent et font vivre le territoire de l'agglomération.

En vertu de l'article L5211-11-2 du CGCT, le Président de l'EPCI inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant « *un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L. 5211-10-1 du CGCT et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.* »

Conformément à la délibération n° D-2020-495 adoptée par le conseil de communauté du 26 novembre 2020, un groupe de travail composé d'élus communautaires et municipaux, de représentants des services de l'agglomération et des communes a mené des réflexions qui ont permis l'écriture de cette délibération².

Il est proposé d'organiser la participation citoyenne dans le Grand Annecy à partir de 8 principes clés :

1. Associer les citoyens à la décision, sur les grands enjeux comme sur les usages

Les citoyens ont vocation à être associés à la définition de grandes orientations (ex : sur le projet de territoire), à l'opportunité ou aux modalités de mise en œuvre d'une politique publique, d'un projet, à agir concrètement, à en suivre et évaluer les résultats.

Quel que soit son objet, lorsqu'une démarche de participation citoyenne est lancée, celle-ci est considérée comme une étape du processus de construction de la décision publique, ce qui suppose :

- que des marges de manœuvre sont possibles, et les invariants (décisions déjà prises) connus et annoncés,
- la possibilité réelle de prendre en compte les avis et contributions des citoyens avant les prises de décision,

1 Source : concerter à l'échelle intercommunale, guide pratique, ADCF, octobre 2019

2 Les propositions sont inspirées des échanges du groupe de travail, et de divers documents de référence, notamment le manifeste des métropoles participatives, le guide pratique de l'ADCF « concerter à l'échelle intercommunale », etc.

Pour chaque concertation règlementaire ou volontaire, les élus fixent le cadre de la participation citoyenne et les étapes auxquelles les citoyens seront associés (diagnostic, recueil des besoins et des idées, conception des actions, test des actions, mise en œuvre concrète, évaluation et préconisations pour aide à la décision), garantissant la transparence de la démarche et des délais. Les élus ont la responsabilité de la décision finale.

2. Impliquer une grande diversité de citoyens

Lorsqu'une démarche participative est lancée, le Grand Annecy veille à faciliter la contribution d'une diversité de citoyens en offrant différentes modalités de participation, différents lieux, différents moments,

Il s'agit aussi d'aller à la rencontre des personnes qui ne participent jamais aux démarches de concertation pour s'assurer d'entendre les avis de tous : des personnes issues de tous les milieux sociaux, de tous les territoires (urbains, péri-urbains, ruraux, ..), de tous les âges, ...sur un sujet donné.

3. Se questionner sur l'opportunité de la démarche et sur le temps nécessaire

Associer les citoyens demande du temps. Pour intégrer ce temps dans l'élaboration des politiques publiques et des projets, et quand cette participation n'est pas obligatoire, chaque élu, service questionnera au préalable l'intérêt ou non d'associer les habitants à l'élaboration, à l'évaluation d'une politique publique ou d'un projet et l'inscrira, le cas échéant, dans le processus d'élaboration ou de suivi et d'évaluation.

4. Avoir de la méthode

Pour que les démarches de participation citoyennes soient efficaces, et utiles pour le territoire et ses habitants, elles sont menées avec méthode et reposent sur plusieurs des principes suivants :

- une formulation claire des attentes des élus vis-à-vis de la concertation,
- une posture d'écoute réciproque, de respect de la pluralité des parties prenantes et des différentes échelles du territoire de l'agglomération, dans les temps de débats,
- une implication des agents des collectivités concernées,
- un planning prévisionnel permettant aux citoyens, aux élus, aux agents de s'organiser pour contribuer,
- la fourniture de documents utiles aux citoyens en amont des échanges,
- une information des citoyens sur les résultats de leur implication,
- une valorisation dans les décisions politiques, de la valeur ajoutée des contributions ou expertise d'usage des citoyens,
- une évaluation de ces démarches avec élus, agents et habitants.

5. S'appuyer sur des moyens

Afin de garantir la neutralité indispensable à toute démarche de participation citoyenne, de mobiliser un public diversifié, de recentrer, modérer les débats, les rendre efficaces, et veiller à ce que chaque citoyen ait le temps de s'exprimer, il sera nécessaire d'avoir recours, chaque fois que cela sera possible, à **une animation professionnelle**.

Une stratégie de communication pour chaque démarche est nécessaire afin de déterminer le ou les vecteurs d'information, outils de dialogue, acteurs relais à solliciter, ...les plus appropriés selon les étapes de chaque démarche.

S'appuyer notamment sur les outils numériques existants ou à venir pour toucher les actifs, les jeunes, plus réactifs à ce mode de communication, en complément d'autres vecteurs plus traditionnels permettant l'expression de tous.

Rendre lisible pour les citoyens, les différents moyens de contribuer à l'élaboration d'un projet, d'une politique publique afin que chacun puisse contribuer selon ses envies et capacités.

6. Faire vivre les instances participatives de l'agglomération en les dotant de moyens adaptés et en dynamisant les relations entretenues avec elles.

En complément des instances consultatives règlementaires (ex : commission consultative des services publics locaux³, comité des partenaires en termes de mobilité⁴, conseils de la vie sociale et groupes d'expression des usagers du Cias⁵, ...), il s'agit de développer nos pratiques en matière de démocratie participative en dynamisant le dialogue avec les instances participatives du Grand Annecy :

- **L'Espace Citoyen, conseil de développement** du Grand Annecy, instance de concertation obligatoire de 150 membres volontaires, sera mobilisée selon les termes du cadre de coopération qui fait l'objet d'une délibération spécifique,
- **L'Observatoire citoyen du suivi des 90 objectifs** du projet de territoire, instance de 90 habitants volontaires et tirés au sort, renouvelée chaque année, qui se consacre au suivi de la mise en œuvre des objectifs du projet de territoire.

7. Coopérer avec les Communes du Grand Annecy

- Associer les maires et équipes municipales aux démarches de participation citoyenne lancées par l'intercommunalité,
- Clarifier l'articulation des principales démarches de participation citoyenne communales et intercommunales notamment à l'occasion de l'élaboration du calendrier prévisionnel annuel des concertations (cf ci-après),
- Soutenir les communes volontaires, en matière de participation citoyenne, en constituant un réseau des élus et services souhaitant se former à ce genre de démarche (outils partagés, temps d'échanges, mises en relation, ...),

8. **Donner du « pouvoir d'agir »** au Citoyen dans la co-construction des politiques publiques et aller vers une démocratie du "faire" en soutenant les expérimentations et les initiatives répondant aux priorités du projet de territoire.

La mise en œuvre de la présente délibération sera évaluée régulièrement au regard des démarches effectuées, afin de progresser sur notre manière de pratiquer les concertations à l'échelle de l'agglomération.

En complément de cette délibération, un guide pratique des « questions préalables » à se poser avant d'engager une concertation règlementaire ou volontaire est proposé en annexe, ainsi qu'un schéma des différentes modalités possibles de s'impliquer en tant que citoyen ;

Enfin, pour mobiliser élus, services, habitants vers un dialogue démocratique renouvelé, il est proposé d'établir un calendrier prévisionnel annuel des principales concertations règlementaires ou volontaires et de le mettre à jour régulièrement.

Pour y parvenir, on prendra notamment en compte les principales concertations règlementaires et volontaires en cours ou envisagées à l'échelle de l'agglomération et selon leurs différents formats (grand public, panel de citoyens, ..). A titre d'exemple, on peut citer notamment les démarches suivantes :

- PLUi-HM bioclimatique
- Plan de Mobilité (PDM), projet de transports collectifs, schéma directeur cyclable, Zone à Faibles Emissions
- Assises de l'eau
- Imagine et Dessine le Grand Annecy
- Suivi du projet de territoire Imagine le Grand Annecy : rendez-vous annuel et relance de l'observatoire citoyen d'Imagine
- Suivi et évaluation du Plan Climat Air Energie

3 Cf article L1413-1 du CGCT

4 Cf loi Loi Mobilités du 26 décembre 2019

5 Cf article L311-6 du code de l'action sociale et des familles.

- Plan alimentaire territorial

La liste des concertations réglementaires ou volontaires, en cours ou à venir, seront communiquées sur le site Internet du Grand Annecy.

LE CONSEIL DECIDE :

- D'adopter la présente délibération, ses 8 principes clés et ses annexes (guide des bonnes questions préalables à une concertation, et schéma de la participation citoyenne dans le Grand Annecy),
- D'élaborer chaque année une stratégie globale de concertation et un calendrier prévisionnel, en lien avec les communes,
- De prévoir chaque année au budget primitif, avec les vice-présidents et conseillers délégués concernés, les sommes nécessaires au bon déroulement des concertations obligatoires ou volontaires et au bon fonctionnement des instances de démocratie participative (Espace Citoyen et Observatoire citoyen des 90 objectifs),
- De mettre en place un réseau des élus et services des communes et de l'agglomération souhaitant se former, s'entraider pour engager, animer, améliorer leurs pratiques de démocratie participative,
- D'autoriser la présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 83

ABSTENTION(S) : 1 (Bruno LYONNAZ)

NON-VOTANT(S) : 2 (Ségolène GUICHARD, Gilles VIVIAN)

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.